

Comprendre la certification professionnelle de photographe RNCP niveau I

Qu'est-ce que la certification professionnelle ?

La certification professionnelle permet à son titulaire de certifier ses compétences et connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité correspondant à un domaine professionnel. Elle donne des garanties sur les aptitudes à être opérationnel immédiatement dans le monde du travail.

Le niveau de formation est reconnu par l'État français et au niveau européen

Toutes les certifications professionnelles sont inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) et sont soumises à la validation de la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP).



* Répertoire National des
Certifications Professionnelles
Publié au Journal Officiel du 17 mars 2016

- Le **Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)** a été créé par l'article L. 335-6 du Code de l'éducation (loi du 17 janvier 2002). Il a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle. Le RNCP contient les fiches descriptives de chaque certification ayant valeur nationale accessible par la voie de la formation initiale ou continue. Cette reconnaissance démontre que les compétences enseignées correspondent aux attentes du monde professionnel. Le répertoire est mis à jour régulièrement, il est à la disposition de tous sur Internet : www.rncp.cncp.gouv.fr
- Le titre RNCP est officiellement décerné par la **CNCP (Commission Nationale de la Certification Professionnelle)**, placée sous l'autorité du Ministre français chargé de la formation professionnelle : <http://www.cncp.gouv.fr/>
- Lien direct vers le référencement de Spéos dans le RNCP : <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=6087>

Les différents niveaux de certification

Les diplômes et certifications professionnelles répertoriés au RNCP sont classés par activités et par niveaux, allant du niveau I au niveau V. Cette nomenclature informe sur le **niveau de compétences et de responsabilités des titulaires de la certification** :

- Niveau I : niveau de compétences équivalent à un master ou à un diplôme d'une grande école (Bac + 5)
- Niveau II : niveau de compétences équivalent à la licence ou à une fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (Bac + 2)
- Niveau III : niveau de compétences équivalent à un DUT, à un BTS ou à une fin de premier cycle de l'enseignement supérieur (Bac + 2)
- Niveau IV : niveau de compétences équivalent à un BP (brevet professionnel), à un BT (brevet de technicien), au Bac Professionnel ou technologique
- Niveau V : niveau de compétences équivalent à un CAP ou à un CFP (certificat de formation professionnelle des adultes).

Spéos délivre un RNCP niveau I

Spéos est accréditée depuis 2008 par le gouvernement français avec le **Titre de photographe RNCP niveau I (Fr) et 7 (Eu)** – code NSF 323 t :

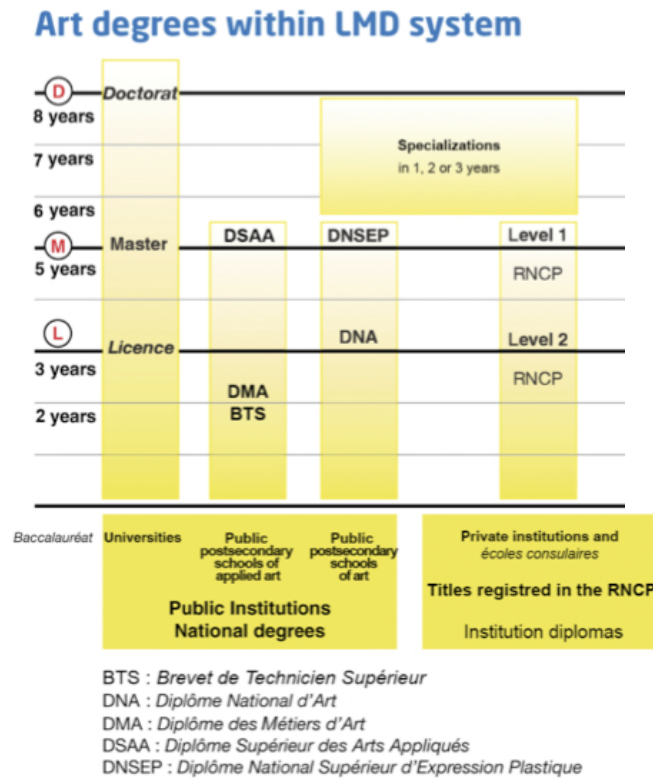
- Le plus haut niveau de qualification en formation professionnelle pour les photographes.
- Les certifications enregistrées dans le répertoire sont **reconnues sur l'ensemble du territoire national et européen** : niveau 7 (Eu).

Les programmes Spéos délivrant un Titre de Photographe RNCP niveau I sont inscrits au RNCP par décrets successifs du 7 août 2008, 17 novembre 2011, 22 décembre 2014 et du 25 février 2016 – publié au *Journal Officiel* du 17 mars 2016.

Ce dernier enregistrement porte sur 5 ans avec effet jusqu'au 17 mars 2021.

Le Titre de photographe RNCP niveau I décerné par Spéos correspond donc à un équivalent de Bac + 5.

Le schéma suivant montre également que le RNCP niveau I correspond à un équivalent de Bac + 5 :



Source : guide Campus France

Voir toutes les accréditations de Spéos : <http://www.speos-photo.com/fr/nos-accréditations/>



* Répertoire National des Certifications Professionnelles
Publié au Journal Officiel du 17 mars 2016

